

Rvdes Dames Ursulines

LE TRIFLUVIEN

P. V. AYOTTE, Editeur-Propriétaire.

EDITION BI-HEBDOMADAIRE.

Rédigé en Collaboration.

Adresses d'Affaires

N. L. DENONCOURT AVOCAT 47, rue Royale, Trois-Rivières
OLIVIER & DESY AVOCATS 4, rue Alexandre, Trois-Rivières
HARNOIS & METHOT AVOCATS 42, rue Du Platon, Trois-Rivières

Dr L. P. NORMAND RUE BONAVENTURE HEURES DE CONSULTATION: 8 à 9 heures A. M. 1 à 3 " P. M. 7 à 8 " P. M.

Dr ALPH. METHOT Successeur du Dr Gervais 50, AVEN. LAVIOLETTE HEURES DE CONSULTATION: 8 à 9 heures A. M. 1 à 3 " P. M. 7 à 8 " P. M.

DR N. LAMBERT Médecin-Chirurgien 122, RUE NOTRE-DAME Résidence de M. R. S. COOKE

HEURES DE CONSULTATION: 8 à 10 heures A. M. 1 à 3 " P. M. 7 à 9 " P. M. Service de nuit à toute heure. Téléphone 53. 8 5 94

JOS. A. FRIGON AGENT D'ASSURANCES Cote du Boulevard Turcotte FEU, VIE, ACCIDENT, MARINE GARANTIE

Compagnies Anglaises, Américaines et Canadiennes Assurances effectuées aux plus bas taux et pour des périodes, depuis TROIS jours jusqu'à TROIS ans.

LA "CANADA LIFE" COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE DE HAMILTON, ONT.

CAPITAL ET FONDS \$11,000,000.00 ONTARIO ASSURE, AU-DÉLA DE \$1,000,000.00 REVENU ANNUEL, AU-DÉLA DE 2,000,000.00

Assurez-vous dans cette puissante Compagnie, la plus ancienne, la plus solide et la plus prospère des Compagnies d'Assurance sur la Vie, faisant affaires au Canada. Assurances effectuées aux plus bas taux. Agence aux Trois-Rivières. COTE DU BOULEVARD TURCOTTE. JOS. A. FRIGON, Agent. B. de P. 425. Téléphone 114. 1-9-92-1a

Glace du St-Maurice!

Invariablement payable d'avance

Le sousigné a l'honneur d'informer le public qu'il fournira de la GLACE durant la prochaine saison d'été. Croyant avoir donné satisfaction à ses pratiques, il espère qu'on voudra bien lui continuer l'honorablement, il garantit de fournir à ses pratiques.

DE LA GLACE DU ST-MAURICE

PRIX 1894

Depuis le 1er Mai, jusqu'au 1er Octobre, régulièrement tous les jours:

25 à 30 lbs par jour (pour la saison)... \$1.00 25 à 30 lbs par jour (pour un mois)... 1.00

La moitié du prix sera payable durant la première semaine de Mai et la seconde dans la première semaine d'août.

La glace sera distribuée à raison de 15 cents par 100 livres, à ceux qui en prendront A LA PENSEE.

Les abonnements ne sont que pour une seule famille et toute entente entre deux ou plus leurs familles pour un même abonnement sera considérée comme contraire aux présentes conditions.

L'abonnement de \$4.00 sera exigible de tout abonné qui se sera inscrit dans le cours du mois de MAI.

T. LEMAY. Trois-Rivières, 10 Avril 1894.—Jno.



LAURENT, LAFORCE & BOURDEAU MAISON FONDÉE EN 1860.

SEULS IMPORTATEURS DES CELEBRES PIANOS HARDMAN, de New York. GERHARD HEINTZMAN Co., de Toronto. MENDELSSOHN, de Toronto. WORMWITZ, de Kingston. Outaouais constamment un grand choix de Pianos de diverses manufactures et Orgues fabriqués au Canada. Cette maison, qui existe depuis près d'un demi-siècle, est universellement reconnue par son honorabilité. Catalogues expédiés sur demande. Accord et réparations faits à ordre.

1637, RUE NOTRE-DAME, 1637 - Montréal TELEPHONE 1297. 7-6-93-1a

Ecole Privée

Au village de Ste-Ursule, comté de Maskinongé, à laquelle le cours commercial dans les deux langues est enseigné comme au Montreal Business College.

S'adresser à F. X. VANASSE, Professeur. 15-12-93-1a

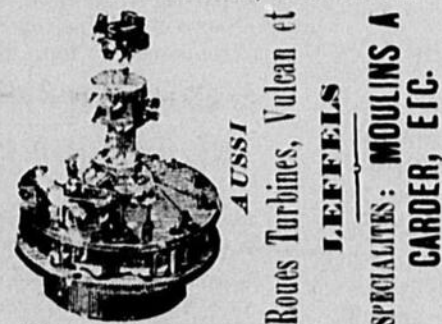
Réduction des prix élevés des ceintures électriques

À \$1.55, \$2.65, \$3.70; anciens prix, \$5, \$7, \$10. La qualité reste la même—15 différents genres; ceinture à batterie sèche et à courant faible ou fort. Prix de moitié moins que ceux de toute autre compagnie, et certificats émanant du pays plus nombreux que ceux de toutes les autres compagnies ensemble. Liste complète envoyée sans frais. Mentionnez ce journal.

W. T. BAER & Co., 20-5-93-1a WINDSOR, Ont.

Impressions de toutes sortes exécutées avec soin à ce bureau.

REMILLARD & FRÈRES PROPRIÉTAIRES 29, Rue St-Georges, 29 TROIS-RIVIERES MANUFACTURIERS D'engins, Machineries pour Moulins de tout genre Arbres de Couche, Poulins, etc. Poëles, Gharrues, Chaudrons



Une visite est sollicitée. REMILLARD & FRÈRES

P. A. GOUIN & Co. MARCHANDS DE Fer & Quincailleries EN GROS ET EN DETAIL

A L'ENSEIGNE — DE LA SCIE RONDE Côté des Rues Côté des Rues

Platon & Craig TROIS-RIVIERES

SPECIALITE: Bois et Garnitures pour Voiture, Fer et Acier en barre, Peinture, Huile, Vernis, Ciment, Plâtre, Etoupe, Coaltar, Vernis à bardeau, Courroie, Câble, Etc. Assortiment complet pour garnitures de maison

Le tout à des Prix réduits 25-7-90-1a

A VENDRE

Hôtel St-James, Trois-Rivières

Cette bâtisse à quatre étages, en briques, est située en face du fleuve St-Laurent et du port des Trois-Rivières.

Elle contient les appartements suivants: Office, salle de lecture, buvette, salle d'échamboules, chambre de toilette, etc. Des parloirs, des salons, salle à dîner, cuisine, armoires, dépenses, vingt-huit chambres à coucher, garde-ropes, chambres de bains, cabinets (w.c.) etc., de grandes salles et de larges corridors à chaque étage, cave commode. Elle est chauffée par le système à eau chaude, fournaise Gurney. En arrière, il y a une bonne cour, des hangars, remises, et des écuries pour douze chevaux.

Cette bâtisse est aussi admirablement située pour l'installation de quelque petite industrie, ayant toutes les facilités de transport pour les marchandises à sa porte, soit par chemin de fer, soit par vapeur. Le titre est parfait. Sera vendue à termes raisonnables. S'adresser à M. P. L. HUBERT, N. P., Trois-Rivières. 15-8-93—Jno

TERRE A VENDRE

Une terre, dans la paroisse de St Maurice, à 40 arpents des Forges Radnor, de 60 arpents, dont 20 en culture, le reste bien boisé, avec maison, grange, etc. Conditions faciles. S'adresser à ISIDORE COSSETTE, Forges Radnor. 27-3-3m

T. BOURNIVAL J. F. BELLEFVILLE Thos Bournival & Cie Importateurs & Marchands d'Épiceries

— EN — Gros et en Détail — ET — Embarilleurs d'huile de charbon NO. 46, RUE DES FORGES TROIS RIVIERES

On trouvera constamment au magasin de MM. BOURNIVAL & Cie un assortiment de mieux choisis

THÉ, CAFÉ, LARD, SAINDOUX, FARINE, MELASSE, SUCRE, VINS DE MESSE, LIQUEURS DE FOUTES SORTES Etc., Etc.

CORRESPONDANCE SOLICITEE Trois-Rivières, 2 Nov. 1893—Jno

LISTE DES PRIX

Décernés aux Elèves du Séminaire des Trois-Rivières LE 21 JUIN 1894

(Suite)

Thème anglais.—1er Prix, MM. Henry Chillas et Charles Favreau; 2e Prix, Victor Landry; Mention honorable, Victor Gravel.

Version anglaise.—1er Prix, MM. Victor Gravel; 2e Prix, Victor Landry; Mention honorable, Charles Favreau, Henry Chillas, Omer Meunier.

Lecture et traduction anglaise.—1er Prix, MM. Henry Chillas et Charles Favreau; 2e Prix, Victor Gravel; Mention honorable, Victor Landry, Guillaume Courtois, Richard Lymburner.

Grammaire latine.—1er Prix, MM. Guillaume Courtois; 2e Prix, Victor Gravel et Emile Brunelle; Mention honorable, Charles Bourgeois, Charles Favreau et Rodolphe Bailly.

Thème latin.—1er Prix, MM. Charles Bourgeois; 2e Prix, Rodolphe Bailly; Mention honorable, Victor Landry, Charles Favreau et Omer Meunier.

Version latine.—1er Prix, MM. John Bourgeois et Eugène Meunier; 2e Prix, Omer Meunier et Victor Landry; Mention honorable, Victor Gravel, Rodolphe Bailly et Guillaume Courtois.

Explication latine.—1er Prix, MM. J.-Bte Poirier; 2e Prix, Arthur Marchand; Mention honorable, Victor Gravel, Guillaume Courtois et Victor Landry.

Calligraphie.—1er Prix, MM. Louis Bastien; 2e Prix, Richard Lymburner; Mention honorable, Philippe Marchand, Guillaume Courtois, Arthur Marchand.

SIXIÈME.

Excellence.—1er Prix, MM. Louis Montplaisir; 2e Prix, Napoléon Bastien; Mention honorable, Josaphat Gravel, Eugène Gravel, Donat Baril, Philippe Brunelle.

Instruction religieuse.—1er Prix, MM. Josaphat Gravel; 2e Prix, Eugène Gravel; Mention honorable, Philippe Brunelle, Napoléon Bastien, J. B. Pothier, Jules Dumoulin.

Grammaire française.—1er Prix, MM. Napoléon Bastien; 2e Prix, Eugène Gravel; Mention honorable, Josaphat Gravel, Philippe Brunelle, Louis Montplaisir, Donat Baril.

Dictée française.—1er Prix, MM. Louis Montplaisir; 2e Prix, Napoléon Bastien; Mention honorable, Donat Baril, Moïse Bastien, Josaphat Gravel, Philippe Brunelle.

Arithmétique.—1er Prix, MM. Louis Montplaisir; 2e Prix, Napoléon Bastien; Mention honorable, Eugène Gravel, Donat Baril, Ephrem Lamy, Josaphat Gravel.

Comptabilité.—1er Prix, MM. Napoléon Bastien; 2e Prix, Philippe Brunelle; Mention honorable, Louis Montplaisir, Josaphat Gravel, Eugène Gravel, Roch Bournival.

Histoire du Canada.—1er Prix, MM. Josaphat Gravel et Napoléon Bastien (ex-æquo); 2e Prix, Eugène Gravel et Philippe Brunelle (ex-æquo); Mention honorable, Donat Baril, Jules Dumoulin, Louis Montplaisir.

Composition.—1er Prix, MM. Dieudonné Duval et Josaphat Gravel (ex-æquo); 2e Prix, Donat Baril; Mention honorable, Philippe Brunelle, Jules Dumoulin, Arthur Plante, J. B. Pothier.

Géographie.—1er Prix, MM. Napoléon Bastien; 2e Prix, Louis Montplaisir et Arthur Plante (ex-æquo); Mention honorable, Eugène Gravel, Josaphat Gravel, Donat Baril, J. B. Pothier.

Analyse logique.—1er Prix, MM. Louis Montplaisir; 2e Prix, Napoléon Bastien; Mention honorable, Philippe Brunelle, Donat Baril, Eugène Gravel, Josaphat Gravel.

Cours anglais.—1er Prix, MM. Eugène Gravel; 2e Prix, Josaphat Gravel; Mention honorable, J. B. Pothier, Louis Montplaisir, Philippe Brunelle, Napoléon Bastien.

Lecture anglaise.—1er Prix, MM. Eugène Gravel et Josaphat Gravel (ex-æquo); 2e Prix, J. B. Pothier; Mention honorable, Antoine Proulx, Arthur Plante, Robbie Kiernan, J. B. Ferschke.

Thème anglais.—1er Prix, MM. Antoine Proulx; 2e Prix, Eugène Gravel; Mention honorable, Robbie Kiernan, Louis Montplaisir, J. B. Pothier.

Version anglaise.—1er Prix, MM. Antoine Proulx et J. B. Pothier (ex-æquo); 2e Prix, Robbie Kiernan; Mention honorable, Eugène Gravel, Josaphat Gravel, Arthur Plante, Donat Baril.

Calligraphie.—1er Prix, MM. Ernest Turcotte; 2e Prix, Napoléon Bastien; Mention honorable, Eugène Boudreault, Moïse Bastien, Louis Montplaisir.

SEPTIÈME.

Excellence.—1er Prix, MM. Borromée Nobert; 2e Prix, Henri Cormier; Mention honorable, Albert Rocheleau, Rom. Gervais, Alf. Ducharme et Ol. David.

Instruction religieuse.—1er Prix, MM. Romulus Gervais; 2e Prix, Borr. Nobert et Alb. Rocheleau; Mention honorable, Florent Cloutier, Hen. Cormier, Alf. Ducharme et Armand Lahaye.

Composition.—1er Prix, Idona Lague; 2e Prix, Borr. Nobert; Mention honorable, Jos. Badaeux, Ls. Guillet, Alb. Rocheleau et Ol. David.

Grammaire française.—1er Prix, MM. Rom. Gervais; 2e Prix, Albert Rocheleau; Mention honorable, Borr. Nobert, Florent Cloutier, Hen. Cormier et Alf. Ducharme.

Dictée française.—1er Prix, MM. Hen. Cormier; 2e Prix, Borr. Nobert; Mention honorable, Alf. Ducharme, Alb. Rocheleau, Rom. Gervais et Benj. Panneton.

Arithmétique.—1er Prix, MM. Rom. Gervais; 2e Prix, Borr. Nobert; Mention honorable, Ol. David, Arm. Lahaye, Benj. Panneton et Flor. Cloutier.

Géographie.—1er Prix, MM. Armand Lahaye; 2e Prix, Flor. Cloutier; Mention honorable, Borr. Nobert, Alb. Rocheleau; Rom. Gervais et Ls. Guillet.

Histoire sainte.—1er Prix, MM. Alb. Rocheleau et Borr. Nobert; 2e Prix, Flor. Cloutier; Mention honorable, Ls. Guillet; Alf. Ducharme, Hen. Cormier et Rom. Gervais.

Calligraphie.—1er Prix, MM. Idona Lague; 2e Prix, Alide Bellemare; Mention honorable, Geo. Jacques, Fl. Cloutier et Borr. Nobert.

Cours anglais.—1er Prix, MM. Alb. Rocheleau; 2e

Prix, Rom. Gervais et Ol. David; Mention honorable, Ls. Guillet, Hen. Cormier, Chs. Arcand et Alf. Ayotte.

Lecture anglaise.—1er Prix, MM. Olier David; 2e Prix, Ls. Guillet; Mention honorable, Hen. Cormier, Alb. Rocheleau, Rom. Gervais et Borr. Nobert.

Thème anglais.—1er Prix, MM. Ol. David; 2e Prix, Alb. Rocheleau; Mention honorable, Rom. Gervais, Hen. Cormier, Chs. Arcand et Borr. Nobert.

Version anglaise.—1er Prix, MM. Ol. David; 2e Prix, Alb. Rocheleau; Mention honorable, Chs. Arcand, Hen. Cormier, Ls. Guillet et Rom. Gervais.

HUITIÈME.

Excellence.—1er Prix, MM. Réal Dumont; 2e Prix, Paul Lupien.

Instruction religieuse.—1er Prix, MM. Antoine Héroux; 2e Prix, J.-Bte Ayotte; Mention honorable, R. Dumont et P. Lupien.

Grammaire française.—1er Prix, MM. R. Dumont; 2e Prix, P. Lupien; Mention honorable, Alfred Gagnon et Ant. Héroux.

Géographie.—1er Prix, MM. Xavier Kush; 2e Prix, François Charest; Mention honorable, P. Lupien et R. Dumont.

Dictée française.—1er Prix, MM. Paul Lupien et R. Dumont; 2e Prix, Ant. Héroux; Mention honorable, Donat Beaumier et Fortunat Belleau.

Mathématiques.—1er Prix, MM. Xav. Kush; 2e Prix, R. Dumont; Mention honorable, Ant. Héroux et P. Lupien.

Composition.—1er Prix, MM. Xav. Kush; 2e Prix, P. Lupien; Mention honorable, R. Dumont et Ant. Héroux.

Lecture française.—1er Prix, MM. P. Lupien et Robert Chillas; 2e Prix, R. Dumont et François Charest; Mention honorable, Fort. Belleau et Ant. Héroux.

Calligraphie.—1er Prix, MM. Xav. Kush; 2e Prix, Ant. Héroux; Mention honorable, Ern. Dumoulin et Frs. Charest.

Grammaire anglaise.—1er Prix, MM. Rob. Chillas et R. Dumont; 2e Prix, Xav. Kush; Mention honorable, P. Lupien et J. Bte Ayotte.

Lecture anglaise.—1er Prix, MM. Fort. Belleau; 2e Prix, Rob. Chillas; Mention honorable, R. Dumont, Frs. Charest et X. Kush.

Version anglaise.—1er Prix, MM. Fort. Belleau; 2e Prix, R. Dumont et Frs. Charest; Mention honorable, Rob. Chillas et X. Kush.

Thème anglais.—1er Prix, MM. Xav. Kush; 2e Prix, Rob. Chillas; Mention honorable, Fort. Belleau et Frs. Charest.

MUSIQUE VOCALE.

SOPRANO

1er Prix, MM. Georges Caisse et Art. Thibodeau; 2e Prix, Oscar Casault; Mention honorable, P. Lesage et A. Lemire.

ALTO

1er Prix, MM. Emile Cloutier; 2e Prix, Ephrem Fusey; Mention honorable, Eug. Tapin et V. Gravel.

BARYTON

1er Prix, MM. Elize Héroux; 2e Prix, Ovide Carufel; Mention honorable, Jos. Garceau, Lucien Brunelle, Jos. Gravel.

BASSE

1er Prix, MM. Art. Lamy; 2e Prix, Jos. Jacob; Mention honorable, Jos. Gélinas, V. Chapelaine, H. Trudel, J. Beauchemin.

MUSIQUE INSTRUMENTALE.

PIANO

1er Prix, MM. Ephrem Fusey; 2e Prix, Elphège Giroux; Mention honorable, A. Ricard, J. Germain, H. Chillas.

ORGUE

1er Prix, MM. Arthur Thibodeau; 2e Prix, Joseph Jacob et Arthur Marquis; Mention honorable, MM. E. Fusey, A. Jacob.

CORNET

1er Prix, MM. Arthur Thibodeau; 2e Prix, Alcide Lemire.

CLARINETTE

1er Prix, MM. Arthur Marquis; 2e Prix, Benjamin Bourgeois.

ALTO

1er Prix, MM. Emile Cloutier; 2e Prix, Ephrem Fusey.

BARYTON ET TROMBONE

1er Prix, MM. Eugène Tapin; 2e Prix, H. Trudel et A. Griffiths.

BASSES

1er Prix, MM. Georges Caisse; 2e Prix, Casse Carboneau.

CAISSES (Grosse et Petite)

1er Prix, MM. Alfred Comtois; 2e Prix, Josaphat Gravel.

TAMBOUR-MAJOR

1er Prix, M. Arthur Plante.

JEUX

1er Prix, MM. Jos. Béland; 2e Prix, E. Delage et Eugène Gravel; 3e Prix, Chs. B. Veillet; Mention honorable, J. Massicotte, A. Rompré, V. Landry, A. Lebrun.

{A continuer.}

LE TRIFLUVIEN JOURNAL BI-HEBDOMADAIRE IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR P. V. AYOTTE, 171 & 173, RUE NOTRE-DAME TROIS-RIVIERES

à qui toute communication concernant l'administration doit être adressée.

ABONNEMENT : Un An...\$2.00 Six Mois...\$1.00 EDITION HEBDOMADAIRE Un An...\$1.00 Six Mois...50 cts Strictement payable d'avance

TARIF DES ANNONCES : Les annonces seront tolérées sur Nonpareil aux conditions suivantes: Première insertion, par ligne...10 cents Insertions subséquentes, par ligne...5 cents

LE TRIFLUVIEN Vendredi, 6 Juillet 1894

Nous avons la douleur d'annoncer que M. Pierre McLeod, rédacteur du TRIFLUVIEN et traducteur du HANSARD est dange-reusement malade d'une inflam-mation de poumons. M. McLeod est aujourd'hui à Ottawa où il avaient appelé ses fonctions de traducteur des débats parlementaires.

Sauvalle vs. Tardivel

Le directeur de la "Vérité" vient d'être condamné à payer \$200 à M. Sauvalle parce qu'il l'a traité de méthodiste. Nous sommes convaincus que cette sentence du juge Jetté n'affectera en rien l'opinion des catholiques de cette province.

M. Sauvalle n'est pas méthodis-te, soit, mais nous, catholiques, nous savons ce qu'il est, ses écrits en témoignent et nous le disent clairement. Tant qu'à M. Tardivel nous le savons homme intégre, et le prions d'accepter l'ex-pression de nos plus vives sym-pathies.

Qui joue sur les Mots ?

L'Electeur commence ainsi un article sur le résultat des élections d'Ontario :

Quelques journaux conservateurs nous reprochent d'avoir conclu de la victoire de sir Oliver Mowat à celle de l'hon. M. Laurier.

Ce reproche a autant de bon sens que si nos confrères raisonnaient ainsi : Les libéraux viennent de triompher à Ontario ; donc, aux prochaines élections fédérales, les conserva-teurs balayeront Ontario !

Et cependant, remarque le Courrier de St-Hyacinthe c'est ce qui est arrivé depuis plusieurs années.

Toujours Sir Oliver Mowat est sorti victorieux des luttes dans Ontario, et cela n'a pas empêché les conservateurs de remporter la victoire dans les élections fédérales et d'avoir même une majorité dans cette Province

L'Electeur trouve admirable sa conclusion de la victoire de M. Mowat à celle de M. Laurier ; c'est son affaire, et elle peut bien se complaire dans ses raisonnements plus ou moins fantaisistes. On sait ce que valent ses calculs avant les élections !

Mgr Lafleche, au Manitoba

Voici ce qu'on lit dans le Mani-toba du 26 juin, au sujet de l'orai-son funèbre prononcée par S. G. Mgr Lafleche, aux funérailles de feu Mgr Taché :

Après les cinq absoutes prescrites par la liturgie pour un évêque, on transporta le cadavre devant le por-tique de la cathédrale, et là, Mgr Lafleche fit l'oraison funèbre de son ami de cœur, de son bien-aimé compagnon d'armes dans le Nord-Ouest.

Ce discours, sans aucune couleur poli-tique, fut un éloge magnifique des vertus et des grandes œuvres de Mon-seigneur Taché, et le saint évêque profita de la circonstance pour déclarer franchement ce qu'il pensait de la grande question des écoles catholiques du Manitoba et du Nord-Ouest. "Je dis que les lois scolaires manitobaines étaient une violation du droit naturel, du droit chrétien et de la constitution du Dominion." Il ne voulut assigner à cette persécution ni une cause d'anti-pathie de race, ou de langue, ou de religion, ni même une simple cause politique, mais bien une preuve de l'esprit d'infidélité qui souffle en ce moment sur le monde et qui tend à chasser Dieu de toutes les sociétés huma-

Derniers moments

De Monseigneur Taché, O. M. I., Archevêque de St-Boniface

La semaine du 10 juin au 17 fut une semaine de souffrances très in-tenses pour notre bien-aimé archevê-que et père. Il avoua qu'il avait passé trois nuits la tête appuyée sur une table sans pouvoir dormir un seul instant. Depuis longtemps les méde-cins et les prêtres de son entourage le suppliaient de consentir à subir l'opé-ration de l'extraction de la pierre. Une parole de son savant frère, le Dr Charles Taché, lui avait toujours fait redouter cette opération. Enfin, vaincu par la douleur, et prévoyant qu'il ne s'agissait guère de quelques semaines ou tout au plus quelques mois de vie à prolonger, il consentit à subir l'opération de la lithotritie. Avant de se mettre à la disposition de l'éminent chirurgien, le Dr Ferguson aidé du Dr Lambert, son médecin ordinaire, et du Dr Dame qu'il avait demandé expressément, il s'agenouilla et recita le Veni Sancte et l'Ave Maria avec ses prêtres, les RR. PP. Langevin et Poitras, et M. Messier, curé de la cathédrale. Il se coucha bravement sur la table d'opération, et les médecins remarquèrent que le cœur battait fort régulièrement, tant était grande la puissance de la volon-té sur l'organisme du vénérable patient. La chloroformisation fut facile, le malade s'endormit bientôt d'un sommeil fort paisible. L'opéra-tion dura trois heures, on retira près de deux onces de pierre broyée.

Quand il se réveilla, il dit qu'il souffrait moins qu'auparavant. L'es-poir était au cœur de tous. Il reprit même sa jovialité ordinaire. Enten-dant tomber un objet sur le plancher : "Sont-ce mes pierres qui tombent ?" demanda-t-il. Depuis ce moment jus-qu'à sa mort, ce furent des prêtres oblat et séculiers qui se constituè-rent ses gardes-malades. La nuit qui suivit l'opération fut bonne ; mais le lendemain, mardi, 19, il y eut fièvre et le cher malade se sentit plus faible. Le Dr Ferguson était inquiet. Vers 5 1/2 heures, il dit à M. Messier, curé de la cathédrale : "Donnez-lui tout ce que vous avez à lui donner." Il voulait parler des sacrements. Nous ne pouvons nous empêcher d'admirer cette conduite si conscien-cieuse chez un médecin protestant. Il est juste d'ajouter à sa louange qu'il eut pour notre vénérable seigneur et père les attentions délicates et affec-tueuses d'un fils.

Il appartenait à Mgr Grandin, son collègue dans l'épiscopat, son frère d'armes et son frère en religion, de prévenir le bien-aimé malade de sa fin prochaine. La nouvelle fut reçue avec calme. Mgr Taché reçut l'Extrê-me-Onction en pleine connaissance, ce n'est que vers la fin qu'il parut s'assourir. On lui présenta tout d'a-bord sa croix d'oblat qu'il baisa avec amour, puis sa croix épiscopale en lui disant : "Monseigneur, il faut mourir en évêq. e." Il la porta à ses lèvres avec empressement.

La nuit du 19 au 20 fut meilleure. "Vous avez de grandes espéran-ces ?" demanda-t-on au médecin. "Non, dit-il, pas de grandes, mais de meilleures espérances." Le mercredi, 20, à 7 heures du soir, Mgr Grandin accompagné d'un grand nombre de prêtres et de religieux accourus pour célébrer l'anniversaire semi-séculaire de l'arrivée des RR. SS. Grises de Montréal à Saint-Boni-face, administra le S. Viatique au vieil archevêque revêtu de l'étole. Il reçut d'abord l'absolution et fit un grand signe de croix ; puis, proman-tant un regard calme et inquisiteur autour de lui, comme pour reconnaître chacun des prêtres, chacune des religieuses présentes, il dit à haute voix : "Je demande pardon à tous ceux qui sont ici présents, et en leur personne, au clergé et aux fidèles de mon diocèse des scandales que j'ai pu leur donner et de la peine que je leur aurais causée, et je me recommande aux prières de tous." Il y eut alors bien des larmes versées, lui seul était calme et ne pleurait pas. Après lui avoir donné la sainte communion pour la dernière fois, Mgr Grandin lui adressa quelques paroles d'encou-ragement et d'espoir, tout en l'enga-geant à faire son sacrifice. La nuit fut assez bonne. Monseigneur se sen-tait mieux : "Vous me voyez dans une singulière position, dit-il, mais dans huit jours, je serai beaucoup mieux." Hélas ! un jour et demi plus tard, il n'était plus.

Il était grandement préoccupé des préparatifs de la fête des bonnes Sœurs Grises. Quelques jours aupa-ravant, les Sœurs lui ayant dit que le fait de le voir si souffrant leur était tout courage et tout enthousiasme.

"Je vous commande, dit-il, d'avoir de l'enthousiasme." Le soir du jour où il reçut le Saint Viatique, il de-manda à deux de ses prêtres s'ils allaient assister à la séance prélimi-naire. "Vous ne manquerez pas, dit-il, de me dire si tout s'est bien passé." Lorsqu'on lui annonça que le sermon était supprimé et que les fêtes allaient être remises à plus tard, il parut très affligé. Cependant il se consola par l'espoir de leur donner ensuite plus d'éclat.

La journée du 21, jeudi, fut telle-ment bonne que chacun se flattait de l'espoir de voir bientôt le saint archevêque repartir au milieu d'eux plein de vie. Le Dr Ferguson annonça même son dessein de quitter la ville pour retourner à Chicago, il retardait ce voyage depuis 6 jours à cause de Monseigneur.

Tout alla bien jusqu'à minuit—il y eut alors un changement qui prit la tournure d'une faiblesse inquiétante. Quelqu'un téléphona à Sainte-Marie de Winnipeg au Rév. Père Langevin,

pour lui dire que Monseigneur fu blissai.

Il accourut en toute hâte. Il était alors quatre heures et demie. On-manda aussitôt le Rév. Père Allard qui exhorta le cher malade à faire son sacrifice. "Dieu, dit-il, est le maître de la vie et de la mort, il faut nous soumettre à sa sainte volonté s'il veut nous appeler à lui. Monseigneur, renouvelez vos sentiments de contrition pour toutes vos fautes, je m'en vais vous donner la sainte abso-lution." Monseigneur fit alors un signe de croix et parut ab orbé dans une prière fervente, il baisa à plu-sieurs reprises sa croix d'oblat et il fit le signe de la croix avec de l'eau bénite. C'est alors qu'il dit : "Si c'est la volonté de Dieu, je veux bien mourir. Adieu ! Adieu ! Au revoir, au ciel." Le Rév. Père Allard, V. G. commença alors la récitation des prières des agonisants, le bien-aimé mourant répondait à chaque invo-ca-tion et il se frappa la poitrine à pro-pitius esto et à Agnus Dei.

Lorsqu'il en vint aux mots profets cere anima christiana, "Parte à au-chrétienne," il jeta un regard très vif sur son vicaire-général, comme pour lui dire, je comprends, je suis prêt.

A 5 1/2 hrs Mgr Grandin arrive et il dit en sanglotant : "Monseigneur, recueillez vous, je m'en vais vous donner l'absolution." Le cher mala-de fit un signe de tête et un grand signe de croix. Puis quelqu'un lui demanda de bénir le clergé, les fidèles, les Sœurs Grises, les Sœurs de Jésus-Marie et sa famille, particuliè-rement mademoiselle Adele Taché ; chaque fois Monseigneur fit un effort pour bénir.

Sa respiration devenait de plus en plus pénible. Cependant on pensa qu'il durerait encore une heure ou deux et Mgr Grandin, le Rév. Père Allard et M. Cloutier allèrent dire leur messe. "Nous allons dire la messe pour vous, Monseigneur, lui dirent-ils." Il parut content. "Pour-quoi partez-vous, dit-il." Le Rév. Père Langevin, M. Messier, le plus dévoué de ses gardes-malades, et le Frère Boisramée demeurèrent près de lui. Lorsqu'on lui suggéra les actes de foi, d'espérance et de charité, les saints noms de Jésus, Marie, Joseph, il com-prit parfaitement et fit d's efforts pour tout répéter, on entendait un faible son. Il baisa encore sa croix d'oblat, puis il fit quelques efforts comme pour expectorer, ses traits se sont adoucis légèrement, après deux ou trois mouvements suivis de quel-ques spasmes ses yeux se firent im-mobiles. Monseigneur Alexandre Antonin Taché, archevêque de Saint-Boniface, oblat de Marie Immaculée, venait d'expirer. Il était 6 heures et 10 minutes du matin, 22 juin, ven-dredi.—Le Manitoba.

ACTUALITES

PARIS, 3.—Le gouvernement français vient d'annuler le décret suspendant le traitement de l'archevêque de Lyon.

Sir Charles Russell l'éminent avocat an-glais a été nommé Lord juge en chef d'An-gleterre en remplacement de feu Lord Cole-ridge.

Un nouveau métal trouvé par le savant chimiste français, M. Moissan, le boracure-bide, composé de borax et de carbone est si dur qu'il coupe facilement le diamant.

PARIS 30.—Le liquidateur du Canal de Pa-nama a signé un contrat avec une nouvelle compagnie ayant un capital de 1,500,000,000 frs. et qui entreprendra le parachèvement de ce canal.

M. Casimiro Mariotti, consul italien à Montréal vient de recevoir le titre de cheva-lier du gouvernement italien en reconnaissance des services rendus à son pays et aux sujets du roi Humbert.

PARIS, 4.—Mme Carnot a refusé une pen-sion que le cabinet lui offrait. —Le gouvernement a décidé de supprimer les fêtes en pleine air et la revue du 14 juil-let. L'argent qui aurait été consacré à ces fêtes sera distribué aux pauvres.

Saint-Jean, (N. B.), 3.—Une locomotive, un wagon à bagages et un wagon de se-cours de classe ont passé à travers un pont, près de Mooseville (Maine), sur l'île du Paci-fique Canadien qui va de Montréal à Hali-fax. Cinq personnes ont perdu la vie dans ce terrible accident.

Un Polonais très-riche a laissé la moitié de sa fortune à celui de ses parents qui avait le plus grand nombre d'enfants. La seconde part est laissée à ses héritiers naturels. Ceci est assez bien trouvé. Grâce à l'interven-tion de certains oiseaux de proie, on voit souvent des testaments moins raisonnables.

Trois étudiants âgés de dix-sept ans ont été condamnés à Prague pour avoir fondé une société secrète et rédigé un journal ma-nuscrit qui défendait la cause de l'anarchie. Deux des accusés ont été condamnés à cinq ans de prison, le troisième a été condamné à quatre ans de la même peine.

PARIS, 4.—Le Gaulois dit que l'on a dé-couvert à l'Elysée des documents dans les-que l'est dit que, quelque temps avant le voyage du président Carnot à Lyon, il se tramait un complot chez les anarchistes aux fins d'enlever Mme Carnot et de la détenir en otage pour empêcher les condamnations qui pesaient sur la tête des coupables.

Toronto 4.—L'hon. W. Hart, ministre des travaux publics et seul représentant de l'élément catholique dans le cabinet de M. Mowat, a offert sa démission, que M. Mowat a refusé d'accepter. Il y aura décompte à Kingston et si l'hon. Hart, qui se trouve actuellement défat par 1 voix, n'est pas dé-claré élu, il se représentera dans une autre division.

On a trouvé dimanche au marché St Honoré un placard disant : "Casimir-Périer tu peras de la même façon que Carnot. Nous t'apprenons bientôt la date de ta mort." Un placard avait été trouvé au mé-mes endroit quelques jours avant l'assassinat du président Carnot, ce placard contenait ces seuls mots : "La France en a eu deuil le 25 juin."

Le clou de l'Exposition de 1900, d'après le Gaulois :

Ce sera un pont de cent mètres de lar-gueur, sur la Seine, vis-à-vis des Invalides.

Le pont le plus large que nous ayons à Paris est le pont d'Austerlitz, qui a quatre-vingt-cinq mètres.

Le pont de l'Exposition sera brisé, le cha-côté, de maisons, de théâtres, de monu-ments, etc., comme le Pont-Neuf jadis. Mais les détails n'en sont pas encore arrêtés.

Quelles devaient être les souf-frances de Mgr Taché !

Nous pouvons nous en rendre compte par le renseignement suivant que nous devons à la "Croix." L'autopsie de Mgr Taché a prouvé qu'il souffrait depuis 16 ans un vrai martyre. On a constaté l'existence de 13 pierres d'un œuf de poule. Les mé-decins ne pouvaient en croire leurs yeux. Et notre correspondant ajoute : "comment ne pas admirer qu'un mi-lieu de tant de souffrances Mgr Ta-ché ait conservé une si étonnante pa-tience et une si parfaite égalité d'humeur !"

Quelle résignation et quelle force de vertu il a fallu pour ne rien lais-ser voir de si cruelles douleurs !

Saint-Stanislas en liesse

Le 24 juin, les oriflammes flot-taient au-dessus des principales résidences de cette belle et riche paroisse des Laurentides. La fête de Saint-Jean-Baptiste, notre glo-rieux patron était joyeusement accueillie par tous ces nobles en-fants du ol canadien dont la ner-veuse poitrine recouvre toujours un cœur vraiment patriotique.

Le sermon de circonstance fut donné par le Révérend Monsieur Beaudet, Directeur du Séminaire des Trois-Rivières, et dans la soirée il y eut séance dramatique et musicale dans les salles de la nouvelle école des Frères au profit de laquelle la représentation avait lieu. Les amateurs de Saint-Stanislas rendirent avec succès la désopilante comédie de Molière "Le médecin malgré lui" et les "Quatre prunes". Les élèves du Séminaire des Trois-Rivières, sous l'habile direction de Monsieur l'abbé Mayrand, Procureur, don-nèrent avec bonheur la charman-te opérète "A Chichy" qui fut appréciée "Le médecin malgré lui" fut répété le lendemain soir, avec l'opérète "Pattes blanches". La vaste salle était bondée de monde les deux soirs et le public amateur s'est montré enchanté de ce qui peut être à bon titre, ap-pelée un succès. La fanfare de Saint-Narcisse avait bien voulu prêter son gracieux concours.

Avant la clôture de la soirée de lundi, sur l'invitation de mon-sieur l'abbé Caisse, le Révérend Monsieur Chrétien, curé de Saint-Narcisse, prononça une charman-te allocution sur la fête du jour, et sut faire vibrer la note patrio-tique. Puis s'inspirant des cir-constances, il félicita chaleureuse-ment les paroissiens de St Sta-nislas, de la généreuse idée qu'ils avaient eu de seconder l'esprit d'entreprise de leur estimable curé dans l'érection de cette splen-dide construction de granit que la générosité dédie à l'éducation.

C'est dans les murs de cette en-ceinte sacrée, que, sous les efforts des Chers Frères de Saint-Gabriel, notre jeunesse canadienne fran-çaise de cette portion des Lau-rentides, viendra puiser à la sou-rce pure de la science et de la vé-rité. Grâce à un solide cours com-mercial, nos enfants pourront en-tendre avec succès de plus fortes études, s'ils doivent faire partie de la classe dirigeante de notre société ; et au cas où la Pro-vidence les destinerait à grossir le nombre de nos cultivateurs in-telligents, l'instruction qu'ils re-cevront à notre école de St Sta-nislas, leur permettra de se mettre au courant des progrès de notre agriculture moderne et ils feront bénéficier de leurs connaissances, la terre et la patrie.

Un certain nombre de mem-bres du clergé et d'amis de Mon-sieur l'abbé Caisse étaient les hô-tes de l'hospitalier curé de Saint-Stanislas, qui ne semble avoir de chez lui, que pour en faire le "chez-soi" de chacun de ses vi-siteurs.

Communiqué. Note de la Réd.—Ce rapport n'a pu être publié avant aujourd'hui ; nous prions notre aimable cor-respondant d'accepter nos excuses pour ce retard.

Léon XIII et de Mun

ROME ?—Dans le cours d'une con-versation avec un homme politique français, le pape a déclaré que le comte de Mun, chef du parti catholi-que en France, devait continuer sans se laisser décourager sa mission qui consiste dans le développement d'une politique républicaine démocratique.

L'HON. G. A. NANTÉL

Il nous revient en parfaite santé

L'honorable G. A. Nantel, ministre des travaux publics, est arrivé, mer-credi, de New-York, à huit heures. Il est descendu à la gare Beauventu-re où un grand nombre d'amis sont allés à sa rencontre et lui ont souhai-té la bienvenue. L'honorable minis-tre est en très bonne santé et se dé-clare enchanté de son voyage en Eu-rope et en Asie.

Mgr BURKE

Le nouvel évêque du diocèse d'Al-bany, N. Y.

ALBANY, N. Y., 1er.—Le Très Révé-rend Thomas Martin Aloysius Burke a été, ce matin, sacré évêque du dio-cèse d'Albany, à la cathédrale de l'Immaculée Conception. La céré-monie a été des plus solennelles. C'est le quatrième évêque de ce diocèse. Il succède à Mgr Travers McNieryy, décédé il y a quelques mois.

Le doyen des évêques français

Le doyen des évêques de France est en ce moment Mgr Dabert, évê-que de Périgueux et de Sarlat. Le prélat est né à Henrichemont (Cher) le 17 septembre 1811 ; est donc âgé de quatre vingt trois ans.

CONDOLEANCES

A une assemblée du club Richelieu tenue le 4 courant, il fut proposé par M. Thomas Parent, secondé par M. Arthur Marincau :—Lo Que les membres du Club Richelieu ont appris avec beaucoup de douleur la mort de M. J. E. Morrissette, frère de leur compa-gnon M. Achille Morrissette. 2o Proposé par M. Arthur Gilbert, secondé par M. A. Komain, que le Club présente ses condoléances à M. Achille Morrissette ainsi qu'à toute sa famille.

ENCORE UN PONT

On a dû commencer jeudi, à New-York, les travaux d'un autre pont gigantesque destiné à relier les deux rives de la rivière du nord et qui sera construit par une compa-gnie de capitalistes de New-York et de New-Jersey.

La dernière tempête

La paroisse de St Lazare, comté de Vaudrouil, vient d'être dévastée durant la tempête de mardi.

Le vent souffla avec violence du sud et la pluie tombait par torrents quand, vers trois heures de l'après-midi, l'ouragan se déclina dans toute sa fureur. Les arbres se tordaient en tous sens et la foudre éclatait de tous les points de l'horizon. Tout à coup un tourbillon se forma et toutes les bâti-ses qui se trouvaient à sa portée sur un diamètre de quelques arpents, furent en un clin d'œil jetées par terre, et les débris tran portés à d'assez grandes distances. Les clôtures, les arbres, les granges et les maisons, rien ne résis-tait à l'impétuosité du cyclone. On trou-ve miraculeux qu'il n'y ait pas eu de pertes de vie ; mais le sauvetage a été des plus étonnants. Les hommes, les femmes et les enfants se sauvèrent dans les champs, ayant toutes les poines du monde à sortir du cercle échoué qui les entourait de tous côtés. On raconte qu'un nommé Xavier Chevrier s'était caché sous une table avec ses deux en-fants, quand la maison s'éroula, et les malheureux se trouvèrent pris sous les décombres. Heureusement qu'ils ont été retirés à temps de leur position dangereuse. On comprend combien grand est le malheur des cultivateurs à la veille de faire leurs récoltes de foin. Ajoutons pour comble de mal-héur que la grêle a ravagé la moisson qui se trouvait déjà rouillée par le so-leil ; M. le curé Désautels est très ému des misères qui se préparent pour ses paroissiens. Il se multiplie pour porter ses secours et ses consolations aux fa-milles éprouvées, et se propose de demander au gouvernement des se-cours pécuniaires pour aider ses infor-tunés. La pluie abondante de lundi soir a causé un tort considérable aux mois-sons, surtout dans la partie basse de la paroisse. On annonce que dans le rang St. Dominique, paroisse des Cédros, comté de Soulanges, l'eau couvre tous les champs.

A d'autres endroits encore, les effets désolants de ce véritable cyclone se sont fait sentir.

A VENDRE

La magnifique propriété à 3 éta-ges avec dépendances et grand jar-din appartenant autrefois à J. Bar-nard, Ecr, située sur la rue St Char-les, No 117, Trois-Rivières. Conditions faciles et libérales. S'adresser au Rév. M. Marchand, curé de Gentilly, P. Q., ou N. Marchand, Trois-Ri-vières.

Graines de Fleurs Graines de Champs Graines de Jardins Graines de toute sorte A LA PHARMACIE HOERNER TROIS-RIVIERES

N Marchand & Cie, AGENTS D'ASSURANCES BUREAUX : 42 Du Platon Trois-Rivières N. MARCHAND & Cie ont ouvert un bureau d'agence d'im-meuble où toutes personnes voulant acheter ou vendre des propriétés trou-veront les informations nécessaires. BUREAUX : 42, RUE DUPLATON TROIS-RIVIERES

GEORGES MORRISSETTE POSEUR D'APPAREILS DE Chauffage à Eau Chaude Et à Vapeur BAINS, CLOSETS, CANEAUX D'EGOUTS, Etc. Ouvrage Garanti sous tous rapports. Prix les Plus Bas possibles 49, St-ROCH TROIS-RIVIERES. 3-2-92-jno

AUX FROMAGERS SUCRES Des livrets et registres pour fromageries sont en ven-te à la librairie P. V. AYOT-TE, à des prix extrêmement réduits. Les ordres envoyés par la malle recevront une atten-tion particulière et seront remplis avec soin. CHEZ L. T. CORMIER 35, 37, 39 & 41, RUE ST-ANTOINE TROIS-RIVIERES 1-7-94-1a AVIS Je, soussigné, donne avis par le présent que je ne serai responsable d'aucune dette contractée en mon nom par qui que ce soit, sans un écrit signé de ma main. EDOUARD BOUCHER, Trois-Rivières, 18 Juin 1894.

PARLEMENT FEDERAL

CHAMBRE DES COMMUNES

Ottawa, 3.

L'Orateur prend son siège à 8 heures.

L'honorable M. Costigan soumet un bill pour amender la loi concernant le service civil. Ce bill a pour objet de prolonger durant un an le temps où les employés temporaires devront passer les examens du service civil.

Le bill concernant l'irrigation des territoires du Nord-Ouest est une troisième fois.

Sir John Thompson propose la troisième lecture du bill pour autoriser le paiement à la province de Québec du capital de la subvention qui lui a été accordée pour la construction du chemin de fer Q. M. O. et O.

M. Laurier dit que ce bill présente certaines objections. Il pourvoit au paiement à la province de Québec, du capital de certaines subventions qui lui sont dues, mais il ne dit pas quel usage sera fait de cet argent. La législature de Québec a adopté une loi déclarant que cet argent sera appliqué au paiement de la dette provinciale en général. Cette loi provinciale est contraire à une loi de 1884, disant que cet argent servira à payer la dette spécialement contractée pour construire le chemin de fer de Q. M. O. et O. En principe, nous n'avons pas à nous occuper de ce que les provinces font de leur argent, mais dans le cas actuel, nous avons ce droit qui nous est donné par les lois antérieures.

M. Laurier propose que le bill soit amendé de manière à être conforme à la loi provinciale de 1884.

Sir John Thompson combat la motion; dans les circonstances actuelles le gouvernement fédéral paie 5 p. c. sur la somme en question tandis qu'on peut obtenir de l'argent à 4 et 8 p. c., c'est donc à l'avantage du Dominion de payer ce capital. C'est aussi l'avantage de la province de recevoir cet argent vu l'intérêt de ses finances. Quant à la disposition que la province fera de son argent, le parlement fédéral n'a pas à y voir car il n'a pas pour mission de contrôler et surveiller l'administration provinciale.

La loi provinciale attaquée par M. Laurier est adoptée depuis six mois. Personne s'en est plaint et la bonne foi de la province n'a pas été mise en doute; dans les circonstances, il serait injuste d'empiéter sur les droits de la province.

La motion est rejetée sur division, et le bill est adopté en 3ème lecture.

Est aussi adopté en troisième lecture le bill pour autoriser le paiement aux provinces d'Ontario et Québec du fonds des Ecoles Communales.

La Chambre procède ensuite à adopter le rapport du comité des subsides.

Au premier article, M. Laurier propose une motion de censure, au sujet des dépenses du canal Cornwall, à la jete de l'île Sheiks. Comme la question a déjà été discutée, le vote est pris de suite et la motion de M. Laurier est rejetée sur la division suivante; pour 47, contre 85. Le rapport est adopté.

Sir John Thompson propose l'adoption du rapport du comité général sur la motion concernant le salaire du juge en chef suppléant de la cour supérieure de la province de Québec.

M. Brodeur s'oppose à la motion; on prétend, dit-il, qu'on veut rendre la loi fédérale conforme à la loi adoptée par la législature de Québec en 1887, et qui déclare qu'un des juges de la cour Supérieure pourra être nommé juge en chef suppléant; on dit que de 1887 devait, en vertu d'une disposition spéciale, être promulguée par proclamation avant de devenir en vigueur, ou elle n'a jamais été promulguée, de sorte que la loi en vigueur reste celle de 1884 qui veut que le doyen des juges de la division soit nommé juge en chef suppléant.

La vérité est que l'on veut changer la loi afin de ne pas nommer le juge Jetté. Il y a quelque temps, LA MINERVE publia une série d'articles sur le sujet; dans l'un de ses articles, elle disait que la nomination d'un autre que le juge Jetté nécessiterait une loi spéciale. Chose étrange le bill actuellement devant la Chambre reproduit presque mot pour mot l'article de LA MINERVE. Pourquoi veut-on ostraciser le juge Jetté qui est un des magistrats les plus honorables de la province. Est-ce parce que, il y a de longues années de cela, il était député libéral.

M. Brodeur termine en protes-

tant contre ce qu'il appelle une injustice.

M. Baker lui répond. Il est de fait, que la loi antérieurement à 1887 rendait obligatoire la nomination du doyen des juges de la division, mais le gouvernement Mercier, que M. Brodeur suivait si fidèlement et qui voulait sans doute se créer du patronage, changea la loi de manière à ce qu'un juge au choix de l'autorité compétente, fut nommé pour agir comme juge en chef suppléant. De sorte qu'actuellement le gouvernement peut nommer qui il voudra, mais il sera obligé de payer le \$1,000 de salaire additionnel au doyen.

Par conséquent, un juge pourra remplir les fonctions de juge en chef et un autre retirer le salaire. Le bill actuel est nécessaire pour faire concorder la loi fédérale et la loi provinciale.

La résolution est adoptée.

Est aussi adoptée une résolution concernant les "drawbacks" à payer sur certains articles. Le seul changement dans la loi actuelle est de permettre au département de faire ces remises, ce qui était réservé au bureau du trésor; or, comme celui-ci ne se réunit qu'à des intervalles éloignés, il en résulte souvent de longs et inutiles délais.

La Chambre a adopté en comité le bill du gouvernement pour amender l'acte du Nord-Ouest.

Les bills suivants sont adoptés en troisième lecture.

Acte concernant l'inspection de la lumière électrique; acte modifiant l'acte d'inspection générale.

Ces deux lois pourvoient à l'inspection de la lumière électrique comme celle du gaz.

La Chambre se forme en comité sur le bill du gouvernement pour amender la loi criminelle; un certain nombre d'articles sont adoptés, entre autres un amendement nouveau demandé par les sociétés ouvrières, déclarant que les assauts durant les grèves pourront être du ressort du jury.

Les juges d'Ontario ont décidé que ces offenses ne relèvent que des juges de paix. Une discussion assez longue s'est faite sur un article du bill qui décreta que, dans les cas où le terme de la cour criminelle dans un district est remis l'accusé pourra obtenir un changement de venue. L'article est adopté sur division.

A 6 heures, la séance est suspendue.

SEANCE DU SOIR

Après quelques affaires de procédure, motion est faite pour que la Chambre se forme en comité des subsides.

M. Edgar propose un amendement concernant Sir Adolphe Caron et Sir Hector Langevin, à propos de l'affaire McGreevy, et des autres accusations relatives au chemin de fer du Lac Saint-Jean. Il répète, dans un long discours, ce qu'il a déjà dit l'an dernier. Il s'efforce de faire un semblant de preuve; il prétend que MM. McGreevy et Connolly ont été mis en liberté à condition qu'ils ne fassent pas de révélations. Ses attaques contre Sir Adolphe et Sir Hector sont très violentes.

Sir Hector Langevin se lève pour répondre et est chaleureusement applaudi. Il dit que la même question a déjà été soumise à la Chambre, qui s'est prononcée en sa faveur, et maintenant M. Edgar veut lui faire un nouveau procès. Ce n'est pas la loi qui est en cause, mais le fait est que Sir Hector n'est énergiquement étayé que par des choses, dont on l'accuse, ou avoir eu connaissance des contributions de MM. McGreevy et Connolly, au fonds électoral du parti conservateur. Jamais M. McGreevy ne lui a fait connaître ces contributions. Chaque fois qu'il a donné un ordre sur M. McGreevy, le paiement devait en être fait à même un fonds qu'il avait lui-même remis entre les mains de ce monsieur. On cria beaucoup contre un fonds électoral; mais tout le monde sait que dans une élection, de nombreuses et fortes dépenses légales doivent être faites.

Sir Adolphe Caron se lève à son tour et est longuement acclamé. Il oppose un démenti formel aux accusations de M. Edgar qui, dit-il, est mal venu à faire du parisisme, quand il est, au vu et su de tout le monde, l'organisateur de tout un système de corruption électorale. Ce pur par excellence est loin d'avoir toujours le courage dont il fait parade ce soir.

Lors de l'enquête qui fut faite à Québec, l'honorable monsieur n'a pas osé comparaître devant les commissaires. Sa dignité ne lui permettait pas; il aimait mieux venir répéter ici ses attaques et ses accusations, dont la fausseté a été prouvée. On sait, dit-il, où sont allés les profits des entrepreneurs; et il insinue que je le sais aussi. Rien de plus injuste que cette insinuation, et il est incapable

de trouver dans toute l'enquête un mot qui indique de ma part un seul acte irrégulier ou de malhonnêteté. \$25,000 ont été payées en secret, dit-il, par M. Scott. Encore une fausseté! Il n'y avait aucun secret. Les \$25,000 ont été payés par un ami qui a les moyens de faire cette dépense, non pas pour moi personnellement, mais pour le fonds électoral du parti, en vue de payer les dépenses légales, et cinq minutes plus tard tous les intéressés dans la direction de la lutte le savaient. On a fait l'impossible pour trouver quelque chose d'irrégulier dans ma conduite, mais sans succès. Ce que j'ai fait tout homme d'honneur pouvait le faire. J'ai agi au grand jour et je ne crains pas la lumière sur mes actes. Le public ne se laissera pas tromper par une répétition d'accusations que M. Edgar n'a pas eu le courage de soutenir devant le tribunal constitué par le parlement. (Longs applaudissements).

M. Charlton se lève pour répondre et la majorité des députés sortent de la Chambre.

M. Mulock succède, puis l'amendement étant mis aux voix, est rejeté par un vote de 102 contre 65.

Ce vote est reçu par de longs applaudissements, et Sir Adolphe est l'objet d'une longue ovation quand il revient prendre son siège qu'il avait quitté pendant le vote.

La Chambre se forme alors en comité des subsides.

A 130 heures, la Chambre s'ajourne.

Echos de la Ville et du District

Le R. P. Godin, Mariste de Haverhill E. U. est à Trois-Rivières aujourd'hui.

Les messieurs dont les noms suivent, recevront le sous-diaconat au Séminaire de cette ville, dimanche prochain, le 8. M. C. E. Provancher, M. Chs. Boutin, M. J. Caron, Receveur de la prison; Messieurs Auguste L'apin, E. H. Poisson, Ovide Baribeault, Antoine Maisonnette, Georges Lizé, et Max. Masson.

Le Rvd. M. Charles Beaudet, Directeur du Petit Séminaire est parti, hier après-midi pour les Etats-Unis. Bon voyage et heureux retour.

Amis lecteurs, n'oubliez pas la grande excursion qui doit se faire le 16 courant, à Ottawa; Les prix sont modiques et l'occasion exceptionnelle. Les prix que nous donnons mardi dernier ont été changés. Prix actuels et heures du départ.

De Ste. Anne de la Pérade 10-55 a. m. \$2.60. De Trois-Rivières 12.02 p. m. \$2.40.

De Louisville 12.47 p. m. \$2.15 De Berthierville 1.24 p. m. \$1.95 L'Union Musicale" accompagnera les excursionnistes. A Hull il y aura soirée dramatique et musicale, donnée par les amateurs de l'"Union"; visite de la Ferme Expérimentale des Bâtisses du Parlement à Ottawa etc. En sus les hôteliers aux environs de la gare sont prévenus de l'excursion et se sont engagés à fournir les repas et le coucher à raison de 25 cts chaque. Les billets sont bons jusqu'au 18 inclusivement. Billets en vente aux différentes gares du chemin de fer, depuis Ste. Anne jusqu'à Berthier.

STE URISULE, 5 Juillet — Durant l'orage de lundi, vers 11 heures de la nuit, la foudre tomba sur la grange de M. Carolé Béland et la réduisit en cendres ainsi que l'étable qui lui est contiguë. Tout y passa, contenu et contenant; porcs, volailles, bois de chauffage etc., tout fut tué ou consumé. Ces bâties étaient assurées pour \$200 à la Cie d'assurance mutuelle du comté de Maskinongé; ce qui va nécessiter une répartition parmi les membres de la compagnie. Le montant en sera perçu par le secrétaire M. Max. St-Louis. Bureau à Ste Ursule.

Hier au soir, jeudi, les Rvds MM. Elisée Fanneton et Louis Denoncourt, professeurs au Séminaire de cette ville, s'embarquaient pour Montréal où ils doivent prendre le transatlantique aujourd'hui même pour l'Europe. Ces messieurs partent pour un voyage d'environ quatre mois. Ils se proposent de visiter l'Angleterre, l'Irlande, la France, l'Italie etc. Nous leurs souhaitons très cordialement un bon et beau voyage, et un heureux retour parmi nous.

Un individu du Cap de la Magdeleine a été arrêté hier au soir, pour récidive et désobéissance à un ordre de cour.

Beaucoup de voyageurs descendent tous les soirs par les bateaux de la compagnie Richelieu. La plupart s'en vont passer la saison des chaleurs dans le bas du fleuve; à la Malbaie, Tadoussac ou Cacouna etc.

La compagnie Richelieu a fait avec deux compagnies d'orchestre, des arrangements tels que, tous les soirs, sur ses bateaux allant de Montréal à Québec et réciproquement, il y a musique à bord Ce qui paraît attirer beaucoup aux voyageurs, surtout aux touristes qui en forment la plus grande partie en cette saison.

Tous les soirs il y a foule au débarcadère de la compagnie R. & O.

Le procès du nommé Gendron a commencé mardi; il ne paraît pas devoir s'en sauver facilement. Plus d'un témoignage sont écartés et prouvent qu'il a agi malicieusement et très cruellement.

Les examens pour l'étude du droit ont eu lieu mercredi le 4 courant, à Québec. M. Jos. Barnard, de cette ville, ayant acquis antérieurement ses diplômes de Bachelier-ès-Sciences de l'Université Laval est allé chercher son brevet d'études, nos félicitations.

Ne mettez jamais en oubli ce que l'on vous a souvent répété et que l'on vous répètera tant qu'ils tiendront leur parole de vérité d'avoir le plus beau et le meilleur marché. Nous voulons parler du magasin populaire de BONDY & BEAULAC qui, ce printemps, a ce qu'il y a de plus beau dans la ville pour pantalons et habillements complets. Faites-leur donc une visite.

Chez J. Petitclerc & Cie viennent de recevoir un magnifique choix de tweed anglais et Eco sans, patrons de dernier goût, ainsi que de la serge noire et bleue pour habillement.

La gale sur l'homme, les chevaux et tous les animaux guéries en 20 minutes par le Woolford's Sanitary Lotion.

Garanti par R. W. Williams Pharmacien des Trois Rivières.

CROSSE

Les Capitales et les Shamrocks victorieux

Les Capitales ont battu les Shamrocks, mardi, dans le tournoi de crose qui a eu lieu dans la capitale de la province.

Le club d'Ottawa a remporté six parties; les Shamrocks, deux.

A Cor wall, les Shamrocks sont sortis victorieux par quatre parties contre deux.

Le télégraphe nous apprend qu'il y a eu beaucoup de foul and rough play de la part des Shamrocks.

Cie N. R. & O.

Les Billets de cette Compagnie sont maintenant en vente chez MM. N. Marchand & Cie Rue du Platon ainsi qu'au Bureau de la Compagnie, sur le quai.

A. J. Gouvis, Agent.

CANADA, Province de Québec, District des Trois-Rivières, Municipalité de la paroisse de Ste-Anne de la Pérade

Corporation de la Paroisse de Ste-Anne de la Pérade

AVIS PUBLIC

Aux personnes qui ont le droit de voter l'approbation ou la désapprobation du règlement ci-dessous.

Avis public, est par les présentes donné par JOSEPH-ARTHUR BARIBEAU, Secrétaire-Trésorier du conseil municipal de Ste Anne de la Pérade, que le règlement ci-dessous est une vraie copie du règlement qui a été adopté par le conseil municipal de la paroisse de Ste Anne de la Pérade dans sa séance tenue le vingt-cinquième jour du mois de Juin mil huit cent quatre-vingt-quatorze.

Avis public est de plus donné qu'à la même assemblée du dit conseil municipal, la résolution suivante a été adoptée. Sur motion de M. le conseiller Elie Baillargeon, secondé par M. le conseiller Rogers Vachon. Nous le conseil municipal de la dite paroisse de Ste Anne de la Pérade, ordonnons que les personnes dument qualifiées se réunissent en assemblée publique, à laquelle nous les convoquons, au lieu ordinaire où siège ce conseil, lundi, le seizième jour du mois de Juillet prochain (1894), à dix heures de l'avant midi, pour approuver ou désapprouver le règlement adopté par ce conseil, ce jour, et la tenue d'un poll à cet effet et que l'avis de convocation soit donné par le Secrétaire-Trésorier de ce conseil.

En conséquence de la résolution précédente, je convoque en assemblée publique, lundi, le seizième jour du mois de Juillet prochain, à dix heures de l'avant-midi, à l'endroit où siège ce

conseil, les personnes dument qualifiées pour approuver ou désapprouver le règlement ci-dessous et la tenue d'un poll à cet effet.

Donné sous mon seing, en la paroisse de Ste Anne de la Pérade, au bureau du dit conseil, le trentième jour du mois de Juin mil huit cent quatre-vingt-quatorze.

J. A. BARIBEAU, Sec.-Trés. du C. M. de Ste Anne de la Pérade.

Règlement autorisant le Conseil Municipal de la paroisse de Ste Anne de la Pérade à émettre des bons (débitures) au montant jugé nécessaire, dans le but d'obtenir des fonds pour la reconstruction du pont de péage érigé sur la rivière Ste Anne de la Pérade.

1o Le Conseil Municipal de la dite paroisse de Ste Anne de la Pérade est, par le présent, autorisé à émettre des bons (débitures), au montant jugé nécessaire dans le but d'obtenir des fonds pour la reconstruction du pont de péage érigé sur la rivière Ste Anne de la Pérade, dans les limites, et sous la direction de la Corporation de la dite paroisse de Ste Anne de la Pérade, lequel montant n'excédera pas la somme de vingt-cinq mille piastres.

2o Les dits bons (débitures) seront émis sous le seing du Maire et le contre-seing du Secrétaire-Trésorier, revêtu du seing du dit Conseil et portant un intérêt ne dépassant pas cinq pour cent, payable le premier jour de novembre de chaque année, et les dits bons (débitures) seront de cent piastres chacun et seront payables dans cinquante ans de leur date respective.

3o Il sera annexé à tous et chacun de ces bons (débitures) des coupons au montant de l'intérêt annuel d'eux; lesdits coupons étant signés par le Maire et le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil seront payables respectivement aux porteurs d'eux à l'échéance de l'intérêt annuel et seront lors du paiement d'eux livrés au dit Conseil et la possession de tout tel coupon sera une preuve prima facie que l'intérêt annuel et mentionné a été payé suivant la teneur de tels bons (débitures).

4o Il sera du devoir du secrétaire-trésorier du dit conseil de prélever chaque année sur les biens imposables et les habitants cotisables de la municipalité de la dite paroisse de Ste Anne de la Pérade une somme égale à deux pour cent du montant des bons (débitures) émis comme susdit, pour icelle somme être placée et appliquée selon les ordres du dit conseil uniquement comme fond d'amortissement pour l'extraction de la dette créée par l'émission des dits bons (débitures), et de prélever pareillement une somme suffisante pour le paiement annuel de l'intérêt, qui échèra sur la dette créée par l'émission des dits bons (débitures). Avec ou sus les frais, dépenses et pourcentage sur l'évaluation nécessaire pour évaluer les pertes évitables dans la perception des dites sommes. Et il sera du devoir du maire et des membres du dit conseil d'alors de voir à ce que les dispositions contenues dans cette clause soient strictement exécutées et à ce que la somme prélevée comme fonds d'amortissement à me ure qu'il se produira et les intérêts, et les profits qui en découleront soient placés à intérêt dans une banque légalement constituée ou dans des fonds publics du Canada ou de la Province, ou sur première hypothèque pourvu que les deniers soient toujours à la disposition du secrétaire-trésorier du dit conseil lorsqu'il en aura besoin pour racheter sur l'ordre du dit conseil aucun des dits bons (débitures).

5o Le présent règlement avant d'avoir force et effet devra être approuvé par les personnes qui sont propriétaires de biens fonds imposables dans la municipalité de la dite paroisse de Ste Anne de la Pérade.

6o Les personnes qui ont le droit de voter l'approbation ou la désapprobation de ce règlement seront convoquées en assemblée publique par résolution de ce conseil, à l'endroit où siège ce conseil, lundi, le seizième jour du mois de juillet prochain à dix heures du matin.

7o Le maire de la dite municipalité présidera la dite assemblée, en son absence une p-rsonne sera choisie par l'assemblée.

8o Pour l'information des intéressés une copie certifiée de ce règlement devra être affichée, au moins quinze jours avant la tenue de la dite assemblée, aux endroits où sont ordinairement publiés les règlements municipaux, et devra être publiée, au long, deux fois, avant cette assemblée, dans le journal LE TRIFLUVIEN avec un certificat du secrétaire-trésorier attestant que la copie du règlement publié est une copie conforme du présent règlement, ainsi que l'avis de convocation des personnes qui ont le droit de voter son approbation ou désapprobation, devra être affichée et publié en même temps et de la même manière que la copie de ce règlement.

Sur motion de M. le conseiller Elie Baillargeon, secondé par M. le conseiller Rogers Vachon, la résolution suivante a été adoptée.

Nous le Conseil Municipal de la dite paroisse de Ste Anne de la Pérade ordonnons que les personnes dument qualifiées se réunissent en assemblée publique, à laquelle nous les convoquons au lieu ordinaire où siège ce conseil, lundi, le seizième jour du mois de Juillet prochain, à dix heures du matin, pour approuver ou désapprouver le règlement adopté par ce conseil ce jour et la tenue d'un poll à cet effet et que l'avis de convocation soit donné par le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil.

Bureau du Conseil Municipal de Ste Anne de la Pérade, 5 Juillet 1894.

J. A. BARIBEAU, Sec.-Trés.

GRAINES DE SEMENCES - Eau Original Caxton - Cachets d Williams - Salsepareille Composee de Williams - R. W. WILLIAMS, CHIMISTE.

Les Fromages du Canada En Avant! - M. J. N. DUGUAY, AGENT des fromageries "BLUESTAR" et "JERSEY LILLY" - J. N. DUGUAY, La Baie du Febvre, P. Q.

J. C. ROUSSEAU & Cie - MANUFACTURIERS DE - GINGER ALE, CIDRE CHAMPAGNE, SODA, Etc., Etc. - L'eau Minérale Caxton - Remède préparé par la nature.

LISEZ! LISEZ!! - REDUCTION - 200 yds d'ETOFFE A ROBE, valant 25 cts pour 15 cts seulement. - CHEMISES BLANCHES, à 37½ chaque. - CHAPEAUX DE PAILLE, pour enfants et fillettes. - BAS COTON, à 5 et 10 cts la paire. - TWEED ECOSSAIS ET ANGLAIS, SERGE BLEUE ET NOIRE, ETOFFE A ROBE DES PLUS NOUVELLES. - Chez J. PETITCLERC & Cie - Enseigne du CORSET D'OR - RUE NOTRE-DAME - Trois-Rivières.

Parlement Fédéral

Ottawa, 4.

L'Orateur prend son siège à 3 heures. Les interpellations suivantes sont faites :

M. Harwood—Pour quelle raison des propriétaires de terrains expropriés par le gouvernement pour la construction du canal de Soulanges et dont les contrats sont faits et signés depuis près d'un an n'ont-ils pas encore été payés ? Le gouvernement a-t-il l'intention de leur payer intégralement sur ces sommes ?

L'honorable M. Haggart—Il n'y a pas trace dans les archives du département de contrats d'expropriation faits et signés et dont le montant n'a pas été payé.

M. Gillies : Le gouvernement a-t-il ouvert des négociations avec les Etats-Unis afin que les deux gouvernements adoptent conjointement des mesures pour empêcher le système de pêche au moyen de seines, de filets et de lignes de fonds, au-delà de la limite de trois milles sur le littoral de l'Atlantique, au grand détriment des fonds de pêche.

Sir Charles H. Tupper : Les deux gouvernements ont nommé une commission d'enquête à ce sujet et il ne peut rien être fait avant le rapport des commissaires.

M. Tisdale, dans un long discours, se plaint des règlements concernant les pêcheries du lac Erie.

Sir Charles Hibbert Tupper lui répond. Cette discussion est la même que celle qui a déjà été faite plusieurs fois devant la Chambre, cette année et les années précédentes.

Sur motion que la Chambre se forme en comité des subsides, M. Mulock soulève la question du commerce de détail avec l'Angleterre et l'embargo déclaré par les autorités impériales. En 1881, dit-il, Sir Hector Langevin obtint du gouvernement impérial que le détail américain pût passer en entrepôt sur le territoire canadien, à condition que certains règlements seraient mis en vigueur.

M. Mulock entreprend de démontrer que ces règlements n'ont pas été observés, que les bestiaux américains n'ont été soumis à aucune inspection effective, qu'ils n'étaient pas transportés dans des chars fermés, comme le voulaient les règlements, que le fumier de ces bestiaux n'a pas été détruit, que d'autres violations des règlements ont eu lieu, et que la convention faite entre les autorités canadiennes et impériales ont été violées.

A 6 heures, la séance est suspendue.

SEANCE DU SOIR

A la séance du soir, la Chambre se forme en comité sur le bill pour incorporer la compagnie du chemin de fer du Parc et de l'Île de Montréal.

M. Gillies propose que le capital de la compagnie soit réduit de \$1,000,000 à \$500,000.

Une longue discussion s'en suit. C'est la répétition du débat qui a eu lieu l'autre jour devant le comité des chemins de fer.

La motion est adoptée par 10 voix de majorité.

M. D. Girouard qui avait chargé du bill dit que vu l'adoption de cet amendement il doit retirer le bill.

M. Mulock continue son discours de cette après-midi. Il lit une volumineuse liasse de documents pour appuyer ses attaques. Il parle jusqu'à 11 heures et termine en proposant une longue motion censurant le gouvernement pour les raisons mentionnées dans l'interminable discours du député de York Nord.

L'honorable M. Ives fait remarquer que, malgré ses longues citations de lettres échangées entre le département de l'Agriculture et ses officiers, M. Mulock n'a pas même essayé de démontrer que le gouvernement impérial a trouvé les autorités fédérales en défaut dans l'application des règlements concernant le transport des bestiaux américains en entrepôt, à travers le Canada. Le fait que les autorités impériales ont refusé d'envoyer des officiers pour vérifier s'il y a de la pleuro-pneumonie en Canada, est la meilleure preuve que les bestiaux canadiens ne sont pas affligés de cette maladie. Le seul cas qu'on a trouvé était celui d'un animal de race, importé d'Angleterre, en 1886, et qui était en quarantaine à Lévis.

M. Ives accuse M. Mulock de vouloir aider aux ennemis du Canada à préjuger l'opinion de la Commission qui actuellement étudie la question en Angleterre. En agissant comme il le fait, M. Mulock nuit plus aux intérêts des éleveurs de bestiaux que la prétendue négligence des officiers du gouvernement.

M. Ives lit les rapports du Board of Agriculture d'Angleterre, pour

démontrer que la pleuro-pneumonie ne peut se communiquer à un animal que lorsque celui-ci absorbe la respiration d'un animal affecté par la maladie. Si ce fait est vrai, M. Mulock a perdu un temps inutile en cherchant à démontrer que le passage des bestiaux américains sur le territoire du Canada suffisait pour contaminer nos troupeaux.

M. Ives établit ensuite que les règlements concernant le passage en entrepôt des bestiaux américains ont été observés à la satisfaction des autorités anglaises. Il défie M. Mulock de citer un cas où la pleuro-pneumonie a été communiquée à des bestiaux canadiens par des bestiaux américains traversant le Canada en entrepôt ; puis il refute en détail les autres assertions de M. Mulock.

M. O'Brien lui succède et appuie la motion de M. Mulock.

M. McMullen parle dans le même sens.

Sir Charles Hibbert Tupper leur répond.

Quelques autres discours furent ainsi prononcés, et, à 2 heures, le vote étant pris la motion est rejetée par 99 contre 59.

Puis la chambre s'ajourne, après avoir adopté quelques articles du budget.

Consulat-General de France

La translation du consulat-général de France de Québec à Montréal est officiellement décidée et le consul-général de France au Canada résidera bientôt dans la métropole.

M. DuChat 1 de Montrouge qui a déjà occupé le poste de chancelier du consulat à Québec revient au Canada occuper son ancien poste en remplacement de M. le baron Saint-Laurent.

Changements d'heures

Les trains passent à Trois-Rivières comme suit :

Montants, allant vers Montréal :

Express de nuit, arrive à 1.55 hrs. a. m. part à 2.10 hrs. a. m.

Express de jour, arrive à 11.48 hrs. a. m. part à 12.02 hrs. p. m.

Train rapide, arrive à 5.05 hrs. p. m. part à 5.20 hrs. p. m.

Descendants, allant vers Québec :

Express de nuit, arrive à 2.40 hrs. a. m. part à 2.55 hrs. a. m.

Train rapide, arrive à 11.05 hrs. a. m. part à 11.06 hrs. a. m.

Express du jour, arrive à 7 hrs. p. m. part à 7.15 hrs. p. m.

Ligne des Piles :

Les trains arrivent à Trois-Rivières, à 8.45 hrs. a. m. et à 4.40 hrs. p. m.

Les trains partent de Trois-Rivières à 11.25 hrs. a. m. et à 6 hrs. p. m.

Le train local, de 5.15 hrs. a. m. pour Montréal et le local de Montréal, arrivant à 9.15 hrs. p. m., sont discontinués, pour la saison d'été.

Amateurs de chevaux

LISEZ CE CI :

J'ai fait usage du MINARD'S LINIMENT pendant plus d'un an pour mes chevaux. Je considère que c'est le meilleur que nous puissions trouver, et je ne saurais le recommander trop à ceux qui désirent avoir de beaux et bons chevaux.

GEO. HOUGH
Livery Stables
Québec,
95 à 103 Ann St.

Une question Vitale

Un vieux médecin de Diamond Hill, le docteur Lewis, écrivait à la date du 14 décembre dernier : " Mon attention fut dernièrement attirée sur une préparation dont les mérites ne peuvent rester inconnus : je veux parler du remède de l'un de nos médecins les plus en vue, le " Régulateur de la santé de la femme " du Dr Larivière, de Manville R. I. Si une femme ou fille devient mélancolique, languissante, faible, nerveuse, avec douleur dans les reins, l'abdomen et l'estomac, je prescris de suite le " Régulateur " et un plaster sur les reins, et deux semaines ne se passent pas sans que mes malades viennent me dire qu'ils sont mieux. Mes confrères trouveront dans le " Régulateur " un remède efficace pour ce que les femmes appellent le " Beau Mal " Le " Régulateur " et les " Female Plasters " se vendent dans toute la pharmacie. Si vous n'en trouvez pas, écrivez au Dr J. Larivière, Manville, R. I. Plasters envoyés par la maille, sur réception de 25c Soyez certains que le nom du Dr Larivière soit sur les bouteilles.

MM. Evans & Sons de Montréal P. Q. agents généraux pour le Canada.

Maisons à Vendre

Grand avantage pour une personne qui désire prendre commerce

Deux magnifiques maisons, dont une en briques, avec cuisine et autres dépendances modernes, et l'autre en bois, à 2 logements, avec toutes les améliorations modernes, toutes deux situées près de la gare du C. P. R. Excellent poste d'affaires pour une personne qui voudrait tenir un commerce quelconque. Conditions très avantageuses.

Pour toutes informations s'adresser à CHARLES PAGÉ, Magasin Boudry & Pagé, Trois-Rivières.

MUSIQUE

et livres de musique de toutes sortes. Toutes espèces d'instruments de Musique. Manufactures de Tambours et autres instruments pour Fanfares, Etc., Guitars, Imprimeurs et Editeurs de Musique.

En achetant de nous, vous avez le choix du plus grand assortiment d'aucun établissement au Canada. Pour sauver de l'argent, demandez nos prix avant d'acheter ailleurs. Ecrivez pour nos catalogues, mentionnant ce dont vous avez besoin.

WHALEY ROYCE & CO., Toronto, Ont. 104 91-1a

PIERRE A MOULANGE

Directe de France

Le soussigné ayant fait un voyage spécial en France, ce printemps, pour faire l'achat de PIERRE A MOULANGE, informe les propriétaires de Moulin qu'il vient d'en recevoir

2,000 Morceaux

Choisis par lui-même, et de qualité supérieure à celle de l'année dernière.

M. Lacroix vendra également cette pierre au détail à ceux qui désirent l'acheter ainsi.

DE PLUS : Il a en moins 12 paires de moulanges de premier choix, au plus bas prix.

Correspondance Sollicitée.

E. A. LACROIX, Rue St-Antoine, Trois-Rivières.

1-5-2m

Province de Québec, District des Trois-Rivières.

COUR SUPERIEURE

No 346.

Le cinquième jour de Juillet mil huit cent quatre-vingt-quatorze.

OLIVIER BRESSE, manufacturier de chaussures, de la cité de Québec et y faisant commerce sous les nom et raison de O. Bresse & Cie,

Requérant cession,

CAMILLE DIDIER, commerçant de chaussures, de la cité des Trois-Rivières,

Défendeur.

Vu l'absence du district des Trois-Rivières de l'Honorable J. B. Bourgeois, Juge de la Cour Supérieure, nommé pour le dit district, Nous, Protonotaire Soussigné, sur motion du Requêteur, ordonnons qu'une assemblée des créanciers du débiteur cédant soit tenue au Palais de Justice, en la cité des Trois-Rivières, en la chambre d'audience, le troisième jour de Juillet prochain, à dix heures du matin aux fins de donner leur avis sur la nomination d'un ou des curateurs et des inspecteurs aux biens du dit débiteur cédant.

(Signé)

ALFRED DESILETS, Protonotaire de la Cour Supérieure, District des Trois-Rivières.

[Certifiée vraie copie.]

ALFRED DESILETS, P. C. S.

Province de Québec, District des Trois-Rivières.

COUR SUPERIEURE

Le cinquième jour de Juillet mil huit cent quatre-vingt-quatorze.

JOSEPH HERMENEUILLE LAROCHELLE, manufacturier de chaussures de la cité de Québec,

Requérant cession,

THOMAS BEDARD, commerçant de chaussures de la cité des Trois-Rivières,

Débiteur cédant.

Vu l'absence du district des Trois-Rivières de l'Honorable J. B. Bourgeois, Juge de la Cour Supérieure pour le dit District, Nous, Protonotaire Soussigné, sur motion du Requêteur, ordonnons qu'une assemblée des créanciers du débiteur cédant soit tenue au Palais de Justice, en la cité des Trois-Rivières, en la chambre d'audience, le troisième jour de Juillet courant, à dix heures du matin aux fins de donner leur avis sur la nomination d'un ou des curateurs et des inspecteurs aux biens du dit débiteur cédant et que les créanciers y soient appelés par avis publiés une fois dans un journal de la cité des Trois-Rivières, au moins cinq jours avant la date assemblée et par lettres à leur adresse déposées à l'un des bureaux de poste de Sa Majesté dans le même délai.

(Signé)

ALFRED DESILETS, Protonotaire de la Cour Supérieure, District des Trois-Rivières.

[Certifiée vraie copie.]

ALFRED DESILETS, P. C. S.

Canada, Province de Québec, District de Richelieu, Comté de Berthier, Circuit Court, Comté de Berthier, No 951. Gédéon Mathieu, charretier, de la ville de Berthier, Demandeur vs. Bormosse St-Pierre, de la cité des Trois-Rivières, Défendeur. Avis Public.—Par en-cas et par suite de saisie et en vertu d'un bref de Ventioni Exponas, émané en cette cause le vingt-septième jour de Juin dernier (1894), je procéderai le troisième jour de Juillet prochain (1894), à dix heures de l'avant-midi, au domicile du Défendeur en cette cause, en la Cité des Trois-Rivières, à la vente des meubles et effets mobiliers, par moi saisis en cette cause le dix-neuvième jour de Mai dernier (1894), consistant en glacière, table, fauteuil, rideaux, etc, et le tout sera vendu sur un plan.

Trois-Rivières, 5 juillet 1894.

JOSEPH BELLEFVILLE, H. C. S.

Canada, Province de Québec, District de Richelieu, Comté de Berthier, Circuit Court, Comté de Berthier, No 951. Gédéon Mathieu, charretier, de la ville de Berthier, Plaintiff, vs. Bormosse St-Pierre, of the City of Three Rivers, Defendant.—Public Notice.—By auction and after seizure and in virtue of the writ of Ventioni Exponas, emanate in this cause on the twenty-seventh day of June last (1894), I will proceed on the sixteenth day of July instant (1894), at ten o'clock in the forenoon, at the domicile of the Defendant in this cause, in the City of Three Rivers, to the sale of the movable property by me seized in this cause, on the nineteenth day of May last (1894), consisting in refrigerating table, elbow-chairs, curtains, etc, etc, to be sold according to law.

Three Rivers, 5th July 1894.

JOSEPH BELLEFVILLE, B. S. C.

AUX PROPRIÉTAIRES DES TERRES SITUÉES DANS LA SEIGNEURIE DE LÉVIARD OU ST PIERRE LES BECQUETS DÉBITEURS DES RENTES CONSTITUÉES POUR PRIX DE L'ACHAT PRIMITIF.

AVIS CONSÉQUENTS À LA PRÉSENTE DONNÉ QUE PONTÉ-COULMÈRES pour le prix d'achat primitif des terres situées dans la Seigneurie de Léviard ou St Pierre les Becquets, dans le Comté de Nicolet, ont été, le vingt-quatrième jour de Mars 1891, par acte passé devant Alexandre Gauvreau, Notaire, à Québec, transportées par J. O. Toussaint Eculier, à la Société du Crédit Foncier Franco-Canadien, et que copie du dit acte a été déposée au bureau du protonotaire du District des Trois-Rivières.

S. N. BELLEAU, Délégué, à Québec, du Directeur du Crédit Foncier Franco-Canadien, Québec, le 21 Juin 1894.

A VENDRE

La magnifique propriété située au coin des rues du Fleuve et du Platon, appartenant à l'Hon. J. K. Ward, est offerte en vente au prix de \$7,000.00. Conditions faciles. S'adresser à

R. KIERNAN, Régistrateur, 261-91—Jus

La magnifique propriété située au coin des rues du Fleuve et du Platon, appartenant à l'Hon. J. K. Ward, est offerte en vente au prix de \$7,000.00. Conditions faciles. S'adresser à

R. KIERNAN, Régistrateur, 261-91—Jus

La magnifique propriété située au coin des rues du Fleuve et du Platon, appartenant à l'Hon. J. K. Ward, est offerte en vente au prix de \$7,000.00. Conditions faciles. S'adresser à

R. KIERNAN, Régistrateur, 261-91—Jus

La magnifique propriété située au coin des rues du Fleuve et du Platon, appartenant à l'Hon. J. K. Ward, est offerte en vente au prix de \$7,000.00. Conditions faciles. S'adresser à

R. KIERNAN, Régistrateur, 261-91—Jus

La magnifique propriété située au coin des rues du Fleuve et du Platon, appartenant à l'Hon. J. K. Ward, est offerte en vente au prix de \$7,000.00. Conditions faciles. S'adresser à

R. KIERNAN, Régistrateur, 261-91—Jus

La magnifique propriété située au coin des rues du Fleuve et du Platon, appartenant à l'Hon. J. K. Ward, est offerte en vente au prix de \$7,000.00. Conditions faciles. S'adresser à

R. KIERNAN, Régistrateur, 261-91—Jus

La magnifique propriété située au coin des rues du Fleuve et du Platon, appartenant à l'Hon. J. K. Ward, est offerte en vente au prix de \$7,000.00. Conditions faciles. S'adresser à

R. KIERNAN, Régistrateur, 261-91—Jus

La magnifique propriété située au coin des rues du Fleuve et du Platon, appartenant à l'Hon. J. K. Ward, est offerte en vente au prix de \$7,000.00. Conditions faciles. S'adresser à

R. KIERNAN, Régistrateur, 261-91—Jus

La magnifique propriété située au coin des rues du Fleuve et du Platon, appartenant à l'Hon. J. K. Ward, est offerte en vente au prix de \$7,000.00. Conditions faciles. S'adresser à

R. KIERNAN, Régistrateur, 261-91—Jus

La magnifique propriété située au coin des rues du Fleuve et du Platon, appartenant à l'Hon. J. K. Ward, est offerte en vente au prix de \$7,000.00. Conditions faciles. S'adresser à

R. KIERNAN, Régistrateur, 261-91—Jus

La magnifique propriété située au coin des rues du Fleuve et du Platon, appartenant à l'Hon. J. K. Ward, est offerte en vente au prix de \$7,000.00. Conditions faciles. S'adresser à

R. KIERNAN, Régistrateur, 261-91—Jus

La magnifique propriété située au coin des rues du Fleuve et du Platon, appartenant à l'Hon. J. K. Ward, est offerte en vente au prix de \$7,000.00. Conditions faciles. S'adresser à

R. KIERNAN, Régistrateur, 261-91—Jus

La magnifique propriété située au coin des rues du Fleuve et du Platon, appartenant à l'Hon. J. K. Ward, est offerte en vente au prix de \$7,000.00. Conditions faciles. S'adresser à

R. KIERNAN, Régistrateur, 261-91—Jus

La magnifique propriété située au coin des rues du Fleuve et du Platon, appartenant à l'Hon. J. K. Ward, est offerte en vente au prix de \$7,000.00. Conditions faciles. S'adresser à

R. KIERNAN, Régistrateur, 261-91—Jus

La magnifique propriété située au coin des rues du Fleuve et du Platon, appartenant à l'Hon. J. K. Ward, est offerte en vente au prix de \$7,000.00. Conditions faciles. S'adresser à

R. KIERNAN, Régistrateur, 261-91—Jus

La magnifique propriété située au coin des rues du Fleuve et du Platon, appartenant à l'Hon. J. K. Ward, est offerte en vente au prix de \$7,000.00. Conditions faciles. S'adresser à

R. KIERNAN, Régistrateur, 261-91—Jus

La magnifique propriété située au coin des rues du Fleuve et du Platon, appartenant à l'Hon. J. K. Ward, est offerte en vente au prix de \$7,000.00. Conditions faciles. S'adresser à

R. KIERNAN, Régistrateur, 261-91—Jus

La magnifique propriété située au coin des rues du Fleuve et du Platon, appartenant à l'Hon. J. K. Ward, est offerte en vente au prix de \$7,000.00. Conditions faciles. S'adresser à

R. KIERNAN, Régistrateur, 261-91—Jus

La magnifique propriété située au coin des rues du Fleuve et du Platon, appartenant à l'Hon. J. K. Ward, est offerte en vente au prix de \$7,000.00. Conditions faciles. S'adresser à

R. KIERNAN, Régistrateur, 261-91—Jus

La magnifique propriété située au coin des rues du Fleuve et du Platon, appartenant à l'Hon. J. K. Ward, est offerte en vente au prix de \$7,000.00. Conditions faciles. S'adresser à

R. KIERNAN, Régistrateur, 261-91—Jus

La magnifique propriété située au coin des rues du Fleuve et du Platon, appartenant à l'Hon. J. K. Ward, est offerte en vente au prix de \$7,000.00. Conditions faciles. S'adresser à

R. KIERNAN, Régistrateur, 261-91—Jus

La magnifique propriété située au coin des rues du Fleuve et du Platon, appartenant à l'Hon. J. K. Ward, est offerte en vente au prix de \$7,000.00. Conditions faciles. S'adresser à

R. KIERNAN, Régistrateur, 261-91—Jus

La magnifique propriété située au coin des rues du Fleuve et du Platon, appartenant à l'Hon. J. K. Ward, est offerte en vente au prix de \$7,000.00. Conditions faciles. S'adresser à

R. KIERNAN, Régistrateur, 261-91—Jus

La magnifique propriété située au coin des rues du Fleuve et du Platon, appartenant à l'Hon. J. K. Ward, est offerte en vente au prix de \$7,000.00. Conditions faciles. S'adresser à

R. KIERNAN, Régistrateur, 261-91—Jus

La magnifique propriété située au coin des rues du Fleuve et du Platon, appartenant à l'Hon. J. K. Ward, est offerte en vente au prix de \$7,000.00. Conditions faciles. S'adresser à

R. KIERNAN, Régistrateur, 261-91—Jus

La magnifique propriété située au coin des rues du Fleuve et du Platon, appartenant à l'Hon. J. K. Ward, est offerte en vente au prix de \$7,000.00. Conditions faciles. S'adresser à

R. KIERNAN, Régistrateur, 261-91—Jus

La magnifique propriété située au coin des rues du Fleuve et du Platon, appartenant à l'Hon. J. K. Ward, est offerte en vente au prix de \$7,000.00. Conditions faciles. S'adresser à

R. KIERNAN, Régistrateur, 261-91—Jus

La magnifique propriété située au coin des rues du Fleuve et du Platon, appartenant à l'Hon. J. K. Ward, est offerte en vente au prix de \$7,000.00. Conditions faciles. S'adresser à

R. KIERNAN, Régistrateur, 261-91—Jus

La magnifique propriété située au coin des rues du Fleuve et du Platon, appartenant à l'Hon. J. K. Ward, est offerte en vente au prix de \$7,000.00. Conditions faciles. S'adresser à

R. KIERNAN, Régistrateur, 261-91—Jus

La magnifique propriété située au coin des rues du Fleuve et du Platon, appartenant à l'Hon. J. K. Ward, est offerte en vente au prix de \$7,000.00. Conditions faciles. S'adresser à

R. KIERNAN, Régistrateur, 261-91—Jus

La magnifique propriété située au coin des rues du Fleuve et du Platon, appartenant à l'Hon. J. K. Ward, est offerte en vente au prix de \$7,000.00. Conditions faciles. S'adresser à

R. KIERNAN, Régistrateur, 261-91—Jus

La magnifique propriété située au coin des rues du Fleuve et du Platon, appartenant à l'Hon. J. K. Ward, est offerte en vente au prix de \$7,000.00. Conditions faciles. S'adresser à

R. KIERNAN, Régistrateur, 261-91—Jus

La magnifique propriété située au coin des rues du Fleuve et du Platon, appartenant à l'Hon. J. K. Ward, est offerte en vente au prix de \$7,000.00. Conditions faciles. S'adresser à

R. KIERNAN, Régistrateur, 261-91—Jus

N'OUBLIEZ PAS QUE C'EST CHEZ GARIEPY & PANNETON

QUE VOUS TROUVEREZ LE MEILLEUR CHOIX

D'Etoffes à Robe, Serges, Tweeds et Nouveautés en Soies, Velours, Dentelles ET AUTRES GARNITURES, ETC.

Les Marchandises Nouvellement Reçues Sont Supérieures

A celles de l'année dernière

Elles sont plus de goût que l'année dernière. Le prix est plus bas que jamais. La nouvelle marchandise est toujours préférée à l'ancienne, qui n'ayant pas été vendue en bon temps, vous est offerte à des prix qui sont toujours trop élevés pour des anciennes modes.</